



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024
Commission Plénière 17H45 - Séance Publique 18H00

PROCES-VERBAL

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Quinze février, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT sous la présidence de M. DAVID MULLER, 1^{er} Adjoint au Maire, pour le Maire empêché

ETAIENT PRESENTS : D. MULLER ; F. LOUIS ; M. CONTENTIN ; A. DIDIER ; P. ROBERT ; S. OUTIN ; P. NOGUET ; P. PERSUY ; E. RENAULT ; J. CONTENTIN ; LM. TILLIER ; JM. KALAJDJIAN ; R. FABIUS ; D. VAUTIER ; N. LENORMAND ; JM. BERNAUS.

ABSENTS REPRESENTES : JC. GAUDE a donné pouvoir à P. ROBERT ; E. LAUSSINOTTE a donné pouvoir à D. MULLER ; C. HELENNE a donné pouvoir à F. LOUIS ; S. FALAISE a donné pouvoir à A. DIDIER ; MA. ROUSSELOT a donné pouvoir à S. OUTIN ; E. LANDEAU a donné pouvoir à P. NOGUET ; A. RENOUF a donné pouvoir à M. CONTENTIN.

ABSENTS EXCUSES : C. NOUVEL ROUSSELOT empêchée ; D. SALZET

ABSENT : T. PESCHARD ; A. PERCHEY

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 Décembre 2023
- 2 Vote du compte administratif 2023 de la Ville et de son budget annexe
- 3 Approbation des comptes de gestion 2023 de la Ville et de son budget annexe
- 4 Affectation des résultats 2023 de la Ville et de son budget annexe
- 5 Fixation des taxes directes locales 2024
- 6 Vote du budget primitif et du budget annexe 2024
- 7 Octroi des subventions 2024
- 8 Adoption des tarifs 2024 de la SPL de Développement Territorial et Touristique du territoire de Deauville
- 9 Autorisation de résiliation anticipée du bail et de signature d'un nouveau bail avec la Société TOTEM France SA pour la location d'un emplacement pour un relais de communications électroniques
- 10 Attribution du marché public pour la phase 1 de la rénovation du Manoir et du Grenier à Sel
- 11 Autorisation de solliciter une subvention au titre de la DETR -DSIL 2024 pour la mise en accessibilité des allées du cimetière

DELIBERATION N°1

**APPROBATION DU PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023**

D. MULLER présente le projet de délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 Décembre 2023, dont un projet a été transmis par courriel en date du 8 février 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le compte rendu du Conseil Municipal du 14 Décembre 2023



DELIBERATION N°2

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA VILLE ET DE SON BUDGET ANNEXE

P. ROBERT présente le projet de délibération et prend la parole : « Vous avez tous reçu les documents détaillés concernant le compte administratif 2023 de la ville et du budget annexe, ces éléments ont été vus en commission des Finances. Le Compte Administratif de la Ville présente au niveau comptable, un résultat de fonctionnement pour l'année de 795 002.53 € et présente une baisse par rapport à 2022 (836 744€).

A ce résultat, il convient d'ajouter le résultat cumulé antérieur de 2 493 463.68 €, ce qui fait un résultat de fonctionnement cumulé de 3 288 466.21 €.

Nous avons un déficit d'investissement de 231 954.41 € cette année, à cela s'ajoute 305 914.56 € de Restes à réaliser RAR qui sont financés sur 2023, ce qui entraîne un déficit d'investissement à la clôture de 537 868.97 €.

Ce besoin de financement est donc couvert par un prélèvement sur le résultat de fonctionnement, le résultat de fonctionnement reporté au budget 2024 est donc de 2 750 597.24 €.

En fonctionnement, l'année 2023, dans la continuité de l'année 2022 est marquée par l'inflation des prix dans tous les secteurs, énergies, matériaux, transport, repas...

Les recettes afférentes aux taxes additionnelles de mutation assises sur les transactions immobilières ont baissé, la conjoncture actuelle étant peu favorable.

Ces variations ont entraîné une baisse du résultat de fonctionnement et donc une trésorerie moindre. L'année 2024 risque de connaître également une hausse des prix notamment de l'électricité sur les grands sites environ 239% et 7.8% sur le Gaz. En 2022, le budget électricité-Gaz était d'environ 40000€. En 2023, il est passé à environ 135000€, ce chiffre étant largement diminué du fait de l'éclairage suspendu la nuit. Pour 2024, il faut être très prudent car les tarifs vont être renégociés avec le SDEC.

En investissements 2023, le détail avait été donné au DOB et simplement pour rappel, les grands projets de la Commune :

- le Grenier à Sel : la partie Hors d'eau, Hors d'air a été attribuée suite au marché public et devrait être achevée fin 2024.
- Le marché public a été lancé pour l'extension de la salle des fêtes.
- Le projet des Valasses est en fin d'études.

Ces 3 projets vont débuter en 2024 :

Principalement, en 2023, en investissements, nous avons procédé à la réfection d'un court de tennis et son éclairage, avons continué le bardage en bois sur les tennis couverts et allons poursuivre, avons changé les radiateurs de la Mairie en radiateurs à inertie pilotés, avons rénové l'appartement au-dessus de l'école maternelle en logement saisonnier notamment pour les animateurs de l'été avec une possibilité de 5 personnes, avons procédé à la rénovation du logement « Hervieu ».

Nous avons refait le mur d'entrée du cimetière, acheté un colombarium, créé des allées dans les jardins communaux et continué le changement des chalets, avons rénové la partie « véranda » et douche du FB Bistrot.

Avons rénové la sente « Picard » et le rond-point « mac do » et chemin Daubeuf, créé des places de parking av De Gaulle, changé les jeux parc Roffé. Avons changé la téléphonie et allons poursuivre avec les lignes analogiques restantes. Avons changé les vélos des écoles et du centre et les équipements de camping pour les séjours. L'aménagement du Parc Wacognes est en cours.

En interne, nous avons rénové les panneaux dans la ville, les marquages, continué les changements de mobiliers urbains, effectué des travaux de réfection dans les écoles »

La Dette au 31/12/2023 s'élève à 952 000 €.

Entre un résultat de fonctionnement difficile à maintenir dans un périmètre inflationniste, et pourtant seul générateur de trésorerie, entre une volonté de protéger le pouvoir d'achat des Administrés notamment en n'augmentant pas les taxes et donc les recettes, entre des investissements nécessaires pour conserver le patrimoine de la Ville, développer l'attractivité et préserver les Commerces, l'équilibre est périlleux et s'apparente de plus en plus à du funambulisme ».

Le Conseil Municipal est invité à examiner et à approuver les Comptes Administratifs de l'exercice 2023 réalisés par notre service comptable, conformes aux comptes de gestion suivis par la Trésorerie. Les comptes s'établissent comme suit :

BUDGET VILLE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

SECTION FONCTIONNEMENT

| | |
|---|-----------------------|
| Total des Recettes | 5 493 450,10 € |
| Total des Dépenses | 4 698 447,57 € |
| soit un résultat de la section de fonctionnement | 795 002,53 € |
| report antérieur | 2 493 463,68 € |
| Soit un résultat de clôture de la section de fonctionnement | 3 288 466,21 € |

SECTION INVESTISSEMENT

| | |
|--|----------------------|
| Total des Recettes | 1 101 428,21 € |
| Total des Dépenses | 983 854,25 € |
| Soit un résultat de la section d'investissement | 117 573,96 € |
| report investissement antérieur | -349 528,37 € |
| Soit un résultat de clôture de la section d'investissement | -231 954,41 € |
| Restes à réaliser | -305 914,56 € |
| Soit un déficit d'investissement à couvrir | -537 868,97 € |

COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2023

| DEPENSES de FONCTIONNEMENT | | | RECETTES de FONCTIONNEMENT | | |
|----------------------------|---|-----------------------|----------------------------|---|-----------------------|
| CHAPITRE 011 | Charges à caractère général | 1 293 625,01 € | CHAPITRE 013 | Atténuation des charges | 48 333,57 € |
| CHAPITRE 012 | Charges de Personnel | 2 254 996,19 € | CHAPITRE 70 | Ventes de produits, prestations de service | 215 735,46 € |
| CHAPITRE 014 | Atténuation de produits FPIC | 164 825,00 € | CHAPITRE 73 | Impôts et taxes | 4 810 060,35 € |
| CHAPITRE 022 | Dépenses imprévues | 0,00 € | CHAPITRE 74 | Dotations, subventions et participations | 306 833,08 € |
| CHAPITRE 65 | Autres charges de gestion | 533 960,57 € | CHAPITRE 75 | Autres produits de gestion courante | 99 282,30 € |
| CHAPITRE 66 | Charges financières | 28 406,88 € | CHAPITRE 76 | Produits financiers | 5,49 € |
| CHAPITRE 67 | Charges exceptionnelles | 3 000,00 € | CHAPITRE 77 | Produits exceptionnels | 3 958,38 € |
| CHAPITRE 68 | Dotations aux amortissements et aux provisions | 0,00 € | CHAPITRE 77 | Reprise sur amortissements et provisions | 1 575,00 € |
| CHAPITRE 023 | Opérations d'ordre virement à la section investissement | | CHAPITRE 042 | Opérations d'ordre | 7 666,47 € |
| CHAPITRE 042 | Opérations d'ordre virement de transfert entre sections | 419 633,92 € | | TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT année | 5 493 450,10 € |
| | TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT | 4 698 447,57 € | CHAPITRE 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 2 493 463,68 € |
| | | | | TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT | 7 986 913,78 € |
| | | | | RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CLOTURE | 3 288 466,21 € |

| DEPENSES d'INVESTISSEMENTS | | | RECETTES d'INVESTISSEMENTS | | |
|----------------------------|---|-----------------------|----------------------------|---|-----------------------|
| CHAPITRE 020 | Dépenses imprévues | | CHAPITRE 024 | Produits de cessions d'immobilisations | |
| CHAPITRE 10 | TLE ou Taxe aménagement à rembourser | 25 999,13 € | CHAPITRE 10 | Dotations fonds divers | 657 021,22 € |
| CHAPITRE 16 | Remboursements d'emprunts et dettes | 237 527,23 € | CHAPITRE 13 | Subventions des investissements | 23 173,07 € |
| CHAPITRE 20 | Immobilisations incorporelles | 340 473,86 € | CHAPITRE 16 | Emprunts et dettes assimilées | 1 600,00 € |
| CHAPITRE 21 | Immobilisations corporelles | 372 187,56 € | CHAPITRE 27 | Autres immobilisations financières | |
| CHAPITRE 23 | Immobilisations en cours | 0,00 € | CHAPITRE 021 | Virement de la section de fonctionnement | |
| CHAPITRE 26 | Titres et participations | 0,00 € | CHAPITRE 001 | Résultat d'Investissement reporté (bénéfice) | |
| CHAPITRE 027 | Autres immobilisations financières | 0,00 € | CHAPITRE 040 | Opérations d'ordre transfert entre sections | 419 633,92 € |
| CHAPITRE 040 | Opérations d'ordre virement de transfert entre sections | 7 666,47 € | CHAPITRE 041 | Opérations d'ordre patrimonial | |
| CHAPITRE 041 | Opérations d'ordre patrimonial | 0,00 € | | | |
| | TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT année | 983 854,25 € | | TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT | 1 101 428,21 € |
| CHAPITRE 001 | Résultat d'Investissement reporté (déficit) | 349 528,37 € | | RESULTAT D'INVESTISSEMENT A LA CLOTURE | -231 954,41 € |
| | TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT | 1 333 382,62 € | | | |

D. VAUTIER prend la parole et précise : « La minorité se prononce pour un vote d'abstention ce qui n'est pas un vote négatif dans le sens où nous sommes présents et acteurs aux demandes de la majorité et de la municipalité, en général, avant tout c'est le bien être des Touquais et le bon vivre à Touques qui nous importent comme l'ensemble des élus, ici présents ce soir ».

D. MULLER quitte la pièce avant de procéder au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec **12 voix POUR** et **3 ABSTENTIONS** (D. VAUTIER ; JM. BERNAUS ; N LENORMAND).

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 de la Ville

- Les comptes du Budget annexe de la Ville s'établissent comme suit

| BUDGET ANNEXE SPO COMPTE ADMINISTRATIF 2023 | |
|---|--------------------|
| SECTION FONCTIONNEMENT | |
| Total des Recettes | 5 002,74 € |
| Total des Dépenses | 8 040,73 € |
| soit un résultat de la section de fonctionnement | -3 037,99 € |
| report antérieur | 44 484,32 € |
| Soit un résultat de clôture de la section de fonctionnement | 41 446,33 € |

| SECTION INVESTISSEMENT | |
|--|-------------------|
| Total des Recettes | 3 530,62 € |
| Total des Dépenses | 0,00 € |
| Soit un resultat de la section d'investissement de | 3 530,62 € |
| report antérieur | 2 861,72 € |
| Soit un résultat de clôture de la section d'investissement | 6 392,34 € |
| Restes à réaliser | 0,00 € |
| Soit un déficit d'investissement à couvrir | 0,00 € |

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE VILLE - SPO

| DEPENSES de FONCTIONNEMENT | | | RECETTES de FONCTIONNEMENT | | |
|----------------------------|---|-------------------|----------------------------|---|--------------------|
| CHAPITRE 011 | Charges à caractère général | 4 509,68 € | CHAPITRE 013 | Atténuation des charges | |
| CHAPITRE 012 | Charges de Personnel | | CHAPITRE 70 | Ventes de produits, prestations de service | |
| CHAPITRE 014 | Atténuation de produits FPIC | | CHAPITRE 73 | Impôts et taxes | |
| CHAPITRE 022 | Dépenses imprévues | | CHAPITRE 74 | Dotations, subventions et participations | |
| CHAPITRE 65 | Autres charges de gestion | | CHAPITRE 75 | Autres produits de gestion courante | 5 002,74 € |
| CHAPITRE 66 | Charges financières | | CHAPITRE 76 | Produits financiers | |
| CHAPITRE 67 | Charges exceptionnelles | 0,43 € | CHAPITRE 77 | Produits exceptionnels | |
| CHAPITRE 023 | Opérations d'ordre virement à la section investissement | | CHAPITRE 042 | Opérations d'ordre | |
| CHAPITRE 042 | Opérations d'ordre virement de transfert entre sections | 3 530,62 € | | TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT année | 5 002,74 € |
| | TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT | 8 040,73 € | CHAPITRE 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 44 484,32 € |
| | | | | TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT | 49 487,06 € |
| | | | | RESULTAT FONCTIONNEMENT CLOTURE | 41 446,33 € |

| DEPENSES d'INVESTISSEMENTS | | | RECETTES d'INVESTISSEMENTS | | |
|----------------------------|---|---------------|----------------------------|--|-------------------|
| CHAPITRE 020 | Dépenses imprévues | | CHAPITRE 024 | Produits de cessions d'immobilisations | |
| CHAPITRE 10 | TLE ou Taxe aménagement à rembourser | | CHAPITRE 10 | Dotations fonds divers | 0,00 € |
| CHAPITRE 16 | Remboursements d'emprunts et dettes | | CHAPITRE 13 | Subventions des investissements | |
| CHAPITRE 20 | Immobilisations incorporelles | | CHAPITRE 16 | Emprunts et dettes assimilées | |
| CHAPITRE 21 | Immobilisations corporelles | | CHAPITRE 021 | Virement de la section de fonctionnement | |
| CHAPITRE 23 | Immobilisations en cours | | CHAPITRE 001 | Résultat d'investissement reporté (bénéfice) | |
| CHAPITRE 26 | Titres et participations | | CHAPITRE 040 | Opérations d'ordre transfert entre sections | 3 530,62 € |
| CHAPITRE 027 | Autres immobilisations financières | | | | |
| CHAPITRE 040 | Opérations d'ordre virement de transfert entre sections | | | | |
| | TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT année | 0,00 € | | | |
| CHAPITRE 001 | Résultat d'investissement reporté (déficit) | 0,00 € | | TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT | 3 530,62 € |
| | TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT | 0,00 € | | RESULTAT D' INVESTISSEMENT | 3 530,62 € |
| | | | | Résultat d'investissement reporté | 2 861,72 € |
| | | | | RESULTAT DE CLOTURE | 6 392,34 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec **12 voix POUR** et **3 ABSTENTIONS (D. VAUTIER ; JM. BERNAUS ; N LENORMAND)**.

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du Budget Annexe de la Ville



DELIBERATION N°3
APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 DE LA VILLE
ET DE SON BUDGET ANNEXE

P. ROBERT présente le projet de délibération.

Les Comptes Administratifs votés, le Conseil Municipal est prié de bien vouloir approuver les Comptes de gestion du Budget de la Ville et du Budget Annexe « Activités Sportives et de Loisirs » de l'année 2023, présentés par le Trésorier, conformes aux Comptes Administratifs de la Ville et de son Budget Annexe.

C. FLAMBARD précise que les comptes de gestion sont le pendant des comptes administratifs, c'est la même chose, mais suivis par la trésorerie du fait de la séparation entre le trésorier et l'ordonnateur qui est le maire, il y a réciprocité.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** les Comptes de Gestion du Budget Ville et du Budget Annexe « Activités Sportives et de Loisirs » de l'année 2023 présentés par la Trésorerie, conformes aux Comptes Administratifs de la Ville et de son Budget Annexe.



DELIBERATION N°4
AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DE LA VILLE
ET DE SON BUDGET ANNEXE

P. ROBERT présente le projet de délibération.

Considérant que les résultats de la section de Fonctionnement et d'Investissement doivent faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer tout ou partie de ces résultats dans la section de Fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'Investissement quand celui-ci est déficitaire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

L'excédent de fonctionnement à la clôture 2023 est de 3 288 466.21 €. Le Maire propose de soustraire de ce montant une somme de 537 868.97 € (égal au déficit d'investissement corrigé des restes à réaliser) afin d'équilibrer la section d'investissement.

Il sera inscrit en dépenses d'investissement à l'article 001, le montant du déficit 2023 constaté, et en recettes à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement reporté », en compensation du déficit d'investissement à couvrir.

| | |
|--|----------------|
| Section de Fonctionnement – Recettes | |
| 002 – Excédent de fonctionnement reporté : | 2 750 597.24 € |
| Section d'Investissement – Dépenses | |
| 001 – déficit reporté : | 231 954.41 € |
| Section d'Investissement – Recettes | |
| 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : | 537 868.97 € |

BUDGET ANNEXE ACTIVITES SPORTIVES ET LOISIRS

L'excédent de fonctionnement à la clôture 2023 est de 41 446.33 €

L'excédent d'investissement à la clôture 2023 est de 6 392.34 €

Section de Fonctionnement – Recettes

002 – Excédent de fonctionnement reporté : 41 446.33 €

Section d'Investissement – Recettes

001 – Excédent d'investissement reporté : 6 392.34 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ADOpte** l'affectation des résultats 2023 du Budget de la Ville et de son Budget annexe.



DELIBERATION N°5 **FIXATION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024**

D. MULLER présente le projet de délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir maintenir, pour la 10^{ème} année consécutive, les taux 2023 pour l'année 2024, taux départemental de TFPB ajouté, comme indiqué ci-dessous :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE** de voter les taux 2024 comme suit :

Taux

| | 2007 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|-------|-------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Taxe d'Habitation | 9,24 | 12,29 | | | | |
| Taxe d'Habitation sur résidence secondaire THRS et autres locaux non affectés à l'habitation principale | | | | | 12,29 | 12,29 |
| Taxe habitation sur les logements vacants - THLV | | | | | 12,29 | |
| TFPB taxe foncier bâti tx départemental | | | 22,10 | 22,10 | 22,10 | 22,10 |
| TFPB Taxe Foncier Bâti tx communal | 25,83 | 23,77 | 23,77 | 23,77 | 23,77 | 23,77 |
| Total taux foncier bâti TFPB | | | 45,87 | 45,87 | 45,87 | 45,87 |
| Taxe Foncier non bâti | 58,75 | 45,31 | 45,31 | 45,31 | 45,31 | 45,31 |
| CFE Taxe prof | 17,60 | FPU | FPU | FPU | FPU | FPU |

Par délibération, la Taxe d'Habitation sur les Logements vacants (THLV) avait été instaurée.
Par application du décret du 25 août 2023, la Commune entre dans le périmètre de la Taxe sur les Logements vacants (TLV).
Par conséquent, la TLV se substitue à la THLV. Nous perdons donc les recettes directes issues de la THLV, puisque le produit de la TLV est reversé à l'Etat. Une compensation émanant de l'Etat devrait être attribuée.



DELIBERATION N°6 **VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET DU BUDGET ANNEXE 2024**

D. MULLER présente le projet de délibération.

Il vous sera proposé de voter le Budget Primitif de la Ville de Touques équilibré pour l'année 2024, comme suit :

Budget Ville

BUDGET VILLE BUDGET 2024

SECTION FONCTIONNEMENT

| | |
|--|----------------|
| Total des Recettes | 8 160 000,00 € |
| Total des Dépenses | 8 160 000,00 € |
| soit un résultat de la section de fonctionnement | 0,00 € |
| | |

SECTION INVESTISSEMENT

| | |
|--|----------------|
| Total des Recettes | 4 928 500,00 € |
| Total des Dépenses | 4 928 500,00 € |
| Soit résultat de la section d'investissement | 0,00 € |

TOTAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

| | |
|--------------------|-----------------|
| Total des Recettes | 13 088 500,00 € |
| Total des Dépenses | 13 088 500,00 € |
| | 0,00 € |

Patrice ROBERT prend la parole pour présenter le budget :

« Pour une Ville comme Touques, il est très difficile de faire rentrer des recettes supplémentaires, le seul paramètre sur lequel nous avons la main est les dépenses.

L'inflation et le contexte international ont complètement rabattu les cartes et depuis deux ans, nous voyons augmenter les dépenses courantes de façon significative, ce qui invariablement entraîne une baisse de notre résultat de fonctionnement et donc de la trésorerie dégagée.

Devant cet état de fait, il va sans dire qu'une prudence extrême est de mise dans les investissements décidés, qui plus est, avec une inflation importante sur les matières premières et sur le coût des matériaux. Le temps est venu d'attendre les accords réels de subventions avant de débuter tout investissement majeur.

Dans ce contexte difficile, la trésorerie dégagée depuis 10 ans, la gestion des années antérieures, le désendettement opéré sont nos cartes « chance » qui nous permettent de continuer d'investir et de consacrer une part d'autofinancement pour 3 grands projets :

- Les travaux du Grenier à Sel
- L'aménagement du Parc des Valasses (671 k€ ht)
- l'extension de la Salle des fêtes

Ces 3 projets dont le montant total avoisine 2.3 M€ HT, reposent sur un financement partagé :

- par les subventions, pour l'instant nous sommes à environ 1.2 m€ soit environ 52 % mais sommes dans l'attente des accords définitifs des différents Partenaires publics.

Les budgets contraints et L'Etat qui réaffirme sa volonté de se désendetter impactent défavorablement nos demandes de subventions. Sur des projets similaires les années précédentes, nous aurions pu espérer un taux de 80% de subventions. Nous continuons les démarches auprès des différents Acteurs publics.

- par un autofinancement qui sera la variable d'ajustement
- Par la vente de l'ancien centre de loisirs, pour l'instant et devant la conjoncture immobilière tendue entre inflation des matériaux et remontée des taux d'emprunt, et devant les difficultés de pré-commercialisation des futurs logements auxquelles l'actuel Promoteur doit faire face, nous n'avons pas tenu compte de cette vente au budget 2024.

On analyse les dettes en nombre d'années qu'elles prévoient pour rembourser leurs crédits.
En 2008 nous étions à 12.5 années, en 2014 nous étions à 6 années et en 2023 nous sommes à 1 an ».

Patrick PERSUY prend ensuite la parole :

« Les résultats sont remarquables avec 1,2 M € de capacité de financement, comme en 2022, non pas parce que nous avons fait mieux que le budget voté en début d'année, c'est la loi du genre, quand le budget se veut très prudent, malgré une inflation moyenne de 3.6 % les dépenses n'ont augmenté que de 1.6 %. Et concernant les recettes elles sont au même niveau qu'en 2022, alors que les droits de mutation sur les ventes immobilières ont baissé de 200 K€, par rapport l'année précédentes et même aux trois années précédentes.

En matière d'investissement, malgré les 1,15 M€ consacrés aux grands projets, les dépenses ont été totalement compensées par des recettes d'investissement, ce qui fait que nous terminons l'année avec une trésorerie disponible de 2,75 M€. En augmentation de 300 K€, et encore, sans comptabiliser les 309 K€ de restes à réaliser.

L'année 2024 s'annonce dans le prolongement de 2023 en matière de résultat, l'objectif de 1,15 M€ à 1,2M€ est atteignable si les recettes de droits de mutation se redressent un peu et avec une augmentation des recettes prévues de 3.9%. De leur côté, les dépenses ne vont pas « dérapier » de trop.

Ce n'est pas pour 2024 que l'on devra se réendetter, mais c'est maintenant qu'il nous faut affiner nos prévisions financières si l'on veut être en mesure de mener nos grands projets de manière harmonieuse d'un point de vue financier. Et compte tenu de nos moyens de manœuvres financiers, il me semble judicieux d'augmenter nos investissements de maintien en l'état et d'amélioration du patrimoine existant.

Les chiffres suivants m'interpellent : La dotation aux amortissements, représentatif des montants pour assurer les grosses réparations sur notre patrimoine existant et le renouvellement des biens amortissables. En face, l'investissement hors grands projets a été de 440 K€, à peine plus que les amortissements. Et pourtant il inclut aussi les petits projets de modernisation qui visent à réduire les coûts de fonctionnement futurs ».

Il précise également quelques pistes pour améliorer le pilotage des investissements et financements :

- *« Voir dans quelles mesures on peut passer d'un budget qui s'appuie sur un scénario du pire du pire, à un scénario qui se limite au pire.*
- *Bâtir un scénario qui s'appuie sur le probable et qui constitue un objectif de gestion*
- *Poursuivre l'amélioration de nos prévisions pluriannuelles financières »*

BUDGET VILLE 2024

DEPENSES de FONCTIONNEMENT

| | | |
|--------------|---|-----------------------|
| CHAPITRE 011 | Charges à caractère général | 1 416 550,00 € |
| CHAPITRE 012 | Charges de Personnel | 2 439 200,00 € |
| CHAPITRE 014 | Atténuation de produits FPIC | 175 200,00 € |
| CHAPITRE 022 | Dépenses imprévues | |
| CHAPITRE 65 | Autres charges de gestion | 658 851,91 € |
| CHAPITRE 66 | Charges financières | 38 198,09 € |
| CHAPITRE 67 | Charges exceptionnelles | 4 000,00 € |
| CHAPITRE 68 | Dotations aux amortissements et aux provisions | 4 000,00 € |
| CHAPITRE 023 | Opérations d'ordre virement à la section investissement | 2 886 000,00 € |
| CHAPITRE 042 | Opérations d'ordre virement de transfert entre sections | 538 000,00 € |
| | TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT | 8 160 000,00 € |

RECETTES de FONCTIONNEMENT

| | | |
|--------------|--|-----------------------|
| CHAPITRE 013 | Atténuation des charges | 32 720,00 € |
| CHAPITRE 70 | Ventes de produits, prestations de service | 151 900,00 € |
| CHAPITRE 73 | Impôts et taxes | 889 829,00 € |
| CHAPITRE 731 | Fiscalité locale | 3 902 001,00 € |
| CHAPITRE 74 | Dotations, subventions et participations | 328 260,00 € |
| CHAPITRE 75 | Autres produits de gestion courante | 92 683,00 € |
| CHAPITRE 76 | Produits financiers | |
| CHAPITRE 77 | Produits exceptionnels | 2 009,76 € |
| CHAPITRE 042 | Opérations d'ordre | 10 000,00 € |
| CHAPITRE 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 2 750 597,24 € |
| | TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT | 8 160 000,00 € |

DEPENSES d'INVESTISSEMENTS

| | | |
|--------------|---|-----------------------|
| CHAPITRE 020 | Dépenses imprévues | |
| CHAPITRE 10 | TLE ou Taxe aménagement à rembourser | 30 000,00 € |
| CHAPITRE 16 | Remboursements d'emprunts et dettes | 238 840,83 € |
| CHAPITRE 20 | Immobilisations incorporelles | 386 713,00 € |
| CHAPITRE 21 | Immobilisations corporelles | 1 967 990,12 € |
| CHAPITRE 23 | Immobilisations en cours | 2 062 001,64 € |
| CHAPITRE 26 | Titres et participations | 1 000,00 € |
| CHAPITRE 27 | Autres immobilisations financières | |
| CHAPITRE 040 | Opérations d'ordre virement de transfert entre sections | 10 000,00 € |
| CHAPITRE 041 | Opérations d'ordre patrimoniales | |
| CHAPITRE 001 | Résultat d'investissement reporté (déficit) | 231 954,41 € |
| | TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT | 4 928 500,00 € |

RECETTES d'INVESTISSEMENTS

| | | |
|--------------|--|-----------------------|
| CHAPITRE 024 | Produits de cessions d'immobilisations | |
| CHAPITRE 10 | Dotations fonds divers | 685 000,00 € |
| CHAPITRE 13 | Subventions des investissements | 319 500,00 € |
| CHAPITRE 16 | Emprunts et dettes assimilées | 500 000,00 € |
| CHAPITRE 001 | Résultat d'Investissement reporté (bénéfice) | |
| CHAPITRE 040 | Opérations d'ordre transfert entre sections | 538 000,00 € |
| CHAPITRE 041 | Opérations d'ordre patrimoniales | |
| CHAPITRE 021 | Virement de la section de fonctionnement | 2 886 000,00 € |
| | TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT | 4 928 500,00 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **avec 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (D. VAUTIER ; JM. BERNAUS)**.

- **ADOpte** le Budget Primitif de la Ville pour 2024.
- **MAINTIENT** la délibération n°6 du 12 octobre 2023, qui adopte la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et autorise à compter du budget 2024 à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, (enveloppes comprenant les crédits pouvant être dédiés aux dépenses imprévues).
- **AUTORISE** le Maire à effectuer des virements de crédits d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre, sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante.

Il vous est proposé de voter le Budget annexe SPO de la Ville de Touques, équilibré pour l'année 2024, comme suit :

Budget Annexe SPO

BUDGET ANNEXE SPO BUDGET 2024

SECTION FONCTIONNEMENT

| | |
|--|---------------|
| Total des Recettes | 43 000,00 € |
| Total des Dépenses | 43 000,00 € |
| soit un résultat de la section de fonctionnement | 0,00 € |

SECTION INVESTISSEMENT

| | |
|--|---------------|
| Total des Recettes | 36 992,34 € |
| Total des Dépenses | 36 992,34 € |
| Soit un résultat de la section d'investissement de | 0,00 € |

TOTAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

| | |
|--------------------|-------------|
| Total des Recettes | 79 992,34 € |
| Total des Dépenses | 79 992,34 € |

BUDGET ANNEXE VILLE SPO -2024

| DEPENSES de FONCTIONNEMENT | | | RECETTES de FONCTIONNEMENT | | |
|----------------------------|---|--------------------|----------------------------|--|--------------------|
| CHAPITRE 011 | Charges à caractère général | 11 800,00 € | CHAPITRE 013 | Atténuation des charges | |
| CHAPITRE 012 | Charges de Personnel | | CHAPITRE 70 | Ventes de produits, prestations de service | |
| CHAPITRE 014 | Atténuation de produits FPIC | | CHAPITRE 73 | Impôts et taxes | |
| CHAPITRE 022 | Dépenses imprévues | | CHAPITRE 74 | Dotations, subventions et participations | |
| CHAPITRE 65 | Autres charges de gestion | 200,00 € | CHAPITRE 75 | Autres produits de gestion courante | 1 553,67 € |
| CHAPITRE 66 | Charges financières | | CHAPITRE 76 | Produits financiers | |
| CHAPITRE 67 | Charges exceptionnelles | 400,00 € | CHAPITRE 77 | Produits exceptionnels | |
| CHAPITRE 023 | Opérations d'ordre virement à la section investissement | 26 600,00 € | CHAPITRE 042 | Opérations d'ordre | |
| CHAPITRE 042 | Opérations d'ordre virement de transfert entre sections | 4 000,00 € | CHAPITRE 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 41 446,33 € |
| | TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT | 43 000,00 € | | TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT | 43 000,00 € |

| DEPENSES d'INVESTISSEMENTS | | | RECETTES d'INVESTISSEMENTS | | |
|----------------------------|---|--------------------|----------------------------|--|--------------------|
| CHAPITRE 020 | Dépenses imprévues | | CHAPITRE 024 | Produits de cessions d'immobilisations | |
| CHAPITRE 10 | TLE ou Taxe aménagement à rembourser | | CHAPITRE 10 | Dotations fonds divers | |
| CHAPITRE 16 | Remboursements d'emprunts et dettes | | CHAPITRE 13 | Subventions des investissements | |
| CHAPITRE 20 | Immobilisations incorporelles | | CHAPITRE 16 | Emprunts et dettes assimilées | |
| CHAPITRE 21 | Immobilisations corporelles | 36 992,34 € | CHAPITRE 021 | Virement de la section de fonctionnement | 26 600,00 € |
| CHAPITRE 23 | Immobilisations en cours | | CHAPITRE 001 | Résultat d'Investissement reporté (bénéfice) | 6 392,34 € |
| CHAPITRE 26 | Titres et participations | | CHAPITRE 040 | Opérations d'ordre transfert entre sections | 4 000,00 € |
| CHAPITRE 027 | Autres immobilisations financières | | | | |
| CHAPITRE 040 | Opérations d'ordre virement de transfert entre sections | | | | |
| CHAPITRE 001 | Résultat d'Investissement reporté (déficit) | | | | |
| | TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT | 36 992,34 € | | TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT | 36 992,34 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **avec 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (D. VAUTIER ; JM. BERNAUS)**.

- **ADOPTE** le Budget annexe 2024.
- **MAINTIENT** la délibération n°6 du 12 octobre 2023, qui adopte la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et autorise à compter du budget 2024 à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, (enveloppes comprenant les crédits pouvant être dédiés aux dépenses imprévues).
- **AUTORISE** le Maire à effectuer des virements de crédits d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre, sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante.



DELIBERATION N°7

OCTROI DES SUBVENTIONS 2024

M. CONTENTIN et A. DIDIER présentent le projet de délibération.

A. DIDIER précise que les dossiers de demandes de subvention arrivent souvent incomplets, aujourd'hui il y a une réelle volonté d'uniformiser les dossiers, c'est pour cette raison que certains dossiers sont ajournés. M. CONTENTIN prend la parole et précise que pour l'AGD, la subvention a été calculée sur la base de 20€/Touquais, mais que nous avons pris en compte leurs interventions gratuites au sein de l'école, donc la subvention a été augmentée à 25€/touquais.

Pour le CND, il manque le nombre de Touquais à la demande, la demande est donc ajournée

Pour l'escrime, les 7000 € sont justifiés par le rachat des armes et les mailles que les joueurs portent lors de leurs compétitions, avec les couleurs de Touques (sur présentation de factures)

Pour le Comité de liaison, les documents sont arrivés depuis l'envoi de la note de synthèse donc la subvention peut être octroyée.

Pour le Petit Foc, il manque des renseignements au dossier, la demande est ajournée.

Pour l'AMCBP, le Conseil Municipal a déjà voté l'accord pour le projet de stèle et il faut maintenant voter le montant.

| Nom de l'association | SUBVENTIONS 2023 | SUBVENTIONS 2024 | |
|--|---------------------|------------------|---|
| | versement 2023 | Demande 2024 | Proposition Versement CM 15/02/2024 |
| AGD - Avant Garde Deauvillaise | 1 500 € | 3 000 € | 2 000 € |
| CND - cercle des nageurs | 600 € | non précisé | demande de rsgt |
| Touques Escrime | 7 000 € | 7 000 € | 7 000 € |
| AMCBP - Ass Mémoire des combattants Brigade Piron | | non précisé | 1 500 € |
| Comité de liaison de Trouville Deauville | 550 € | 550 € | demande de rsgt |
| PETIT FOC (BATEAU TRADIT.) | 0 € | non précisé | demande de rsgt |
| TOTAL | | | 10 500 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** l'octroi des subventions 2024 comme indiqué dans le tableau ci-dessus,

- **APPROUVE** la subvention attribuée au CCAS pour 290 000 €,

- **RAPPELLE** le versement de la subvention afférent au forfait entretien en faveur du Tennis Club d'un montant de 2500 € selon les termes de la convention signée le 27 juillet 2021.

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront ouverts en dépenses de fonctionnement au chap 65 du Budget 2024.



DELIBERATION N°8

ADOPTION DES TARIFS 2024 DE LA SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

E. RENAULT présente le projet de délibération.

Vu la délibération du Conseil municipal du 20/12/2021 relative à l'approbation du contrat d'objectifs par lequel la Ville confie à la SPL de développement territorial et touristique du territoire de Deauville pour cinq ans, des actions touristiques communales et en particulier le marketing territorial, notamment par l'exploitation commerciale de la Marque territoriale *IN DEAUVILLE*.

Dans ce cadre, les tarifs maximums pratiqués par la SPL à partir du 01/01/2024 doivent faire l'objet d'un accord préalable de notre Commune. C'est la raison pour laquelle ils vous sont présentés :

ENCARTS PUBLICITAIRES - Tarifs 2024 HT

TVA à 20 %

| GUIDES INDEAUVILLE « LES HISTOIRES A PARTAGER » | | | | | |
|---|-------------------------|------------------|--------------------|-----------------|--|
| Tarifs HT | 4e de couverture | 3e de couverture | 2e de couverture | Page intérieure | 2e page achetée dans un guide Histoires à partager |
| | 1 500,00 € | 1 200,00 € | 1 200,00 € | 800,00 € | - 50% |
| BANDEAU E-NEWSLETTER HEBDO "MA SEMAINE INDEAUVILLE" | | | | | |
| Tarifs HT | 1 parution à la semaine | | 2 parutions (-30%) | | 3 parutions (-30%) |
| | 300,00 € | | 600 €- 420,00 € | | 900 €- 630,00 € |

VISITES GUIDEES - tarifs 2024

TVA à 10 %

| | |
|--|---------|
| Adulte toutes visites (à partir de 18 ans) | 7,50 € |
| Enfant (5-17 ans) | 6,50 € |
| Enfant - de 5 ans | Gratuit |

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **APPROUVE** lesdits tarifs.



DELIBERATION N°9

AUTORISATION DE RESILIATION ANTICIPEE DU BAIL ET DE SIGNATURE D'UN NOUVEAU BAIL AVEC LA SOCIETE TOTEMFRANCE SAS POUR LA LOCATION D'UN EMPLACEMENT POUR UN RELAIS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

P. ROBERT présente le projet de délibération.

Vu le bail en date du 07 Juillet 2005 autorisant la société *Orange* à implanter une antenne relais sur la parcelle cadastrée AC 166 d'une surface de 261 m² sise rue des bateliers,

Vu la délibération n°7 en date du 17 Juillet 2015 annulant le précédent bail et autorisant la signature d'un avenant,

Vu le bail en date du 12 Octobre 2015 annulant et remplaçant le précédent bail portant échéance au 12 Octobre 2027,

Vu le courrier en date du 7 Octobre 2021 actant le transfert du contrat Orange SA vers TOTEM France SAS, filiale du groupe Orange.

Vu la proposition faite le 11 Octobre 2023 par un représentant de la société TOTEM France SAS, pour le remplacement d'un relais de radiotéléphonie permettant de répondre aux besoins de deux opérateurs (Orange et Free),

Considérant la nécessité de résilier par anticipation le précédent bail,

Considérant le projet de bail transmis par la société TOTEM France SAS précisant les nouvelles conditions de location et d'exploitation de ladite parcelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** la résiliation anticipée du bail,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'un de ses représentants, à signer le nouveau bail avec la société TOTEM France SAS annexé à la présente délibération.



DELIBERATION N°10

ATTRIBUTION DES LOTS 1 et 2 DE LA PHASE 1 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX POUR LA RESTAURATION DU CLOS COUVERT DU MANOIR DES GABELOUS ET DE SON GRENIER A SEL

D. MULLER présente le projet de délibération.

Vu l'article L2120-1 et les articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5, R2123-1, R2123-4 du code de la commande publique,

Vu les articles R2152-6 et R2152-7 du code de la commande publique,

Vu le projet municipal de restauration du clos couvert du Manoir des Gabelous et de son Grenier à Sel pour la création d'un équipement culturel,

Vu le marché public de travaux pour la restauration du clos couvert du Manoir des Gabelous et de son Grenier à sel,

Vu les réunions de la Commission d'Appels d'Offre (CAO) en date du 04/11/2022 et la procédure de négociation pour le lot n°2 en date du 13/01/2023, qui ont permis l'attribution des lots 1 et 2 de la phase 1 du marché,

Considérant qu'il revient au conseil municipal d'entériner les décisions prises par la Commission d'Appels d'Offre,

P. PERSUY demande de préciser si on ne doit pas modifier les termes de la délibération et changer le terme de « décisions » par celui de « propositions ». C. FLAMBARD lui répond qu'à l'issue de la Commission, les membres signent un Procès-Verbal d'attribution, donc il convient de garder le terme de décisions pour la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**.

- **INFORME**, que à la suite des deux CAO, les entreprises désignées ci-après et pour les montants suivants ont été retenues :

⇒ **Lot 1** : société **TERH** (maçonnerie extérieure) pour un montant de 231 578, 35 € HT.

⇒ **Lot 2** : société **RUFFIN** (couverture) pour un montant de 65 626,10€ HT.

- **DIT** que les crédits nécessaires au paiement seront inscrits au chapitre 23 du budget 2024



DELIBERATION N°11

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR – DSIL 2024 POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ALLEES DU CIMETIERE

F. LOUIS présente le projet de délibération.

Vu la réalisation de travaux visant à améliorer l'accessibilité des allées et du parking avec la réfection des allées des carrés F et G effectuée au printemps 2022,

Vu la nécessité de poursuivre et la mise en accessibilité des allées des carrés mitoyens et beaucoup plus anciens, étant donné l'état dégradé de ces allées,

Il vous sera donc demandé d'autoriser Madame le Maire, ou l'un de ses représentants, à solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Calvados, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) qui pourrait subventionner cet investissement estimé à 90 000€ HT à hauteur de 40%, ce projet s'inscrivant dans le cadre des catégories d'opérations prioritaires définies par les services préfectoraux

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou l'un de ses représentants, à demander une subvention auprès de la Préfecture du Calvados, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), pour la mise en accessibilité des allées du cimetière,
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires au financement de l'opération seront inscrits au chapitre 21 au budget 2023.

D. MULLER tient à remercier la minorité pour le travail main dans la main, avec un vrai travail d'expertise de tous les membres.

Il précise également que la communauté de communes effectue un très grand travail et que la commune est réellement soutenue dans ses projets, notamment pour l'aménagement de la zone commerciale.

La séance est levée à 19H25.

Le Secrétaire,


Maxime CONTENTIN

POUR LE MAIRE EMPECHE,
LE MAIRE ADJOINT DELEGUE,
1^{ER} ADJOINT AU MAIRE


David MULLER